



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025 (adoption d'une résolution au point numéro 32)

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Dépôt de documents

- 2.1 Pétition concernant l'augmentation de la sécurité dans un centre de réadaptation aux dépendances
- 2.2 Rapport 2024 sur l'aide financière accordée en vertu du règlement numéro 1721 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte d'une relance économique
- 2.3 Résolution numéro 24-586 corrigée et procès-verbal de correction
- 2.4 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2025
- 2.5 Directives de changements numéros 9 et 11 dans le cadre du contrat pour le prolongement des services municipaux sur le Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval
- 2.6 Avenant de modification numéro AM-30 dans le cadre du contrat pour la réfection de l'aréna Roland-Rheault situé dans le secteur Bécancour
- 2.7 Ajouts au contrat pour la fourniture, l'aménagement et l'installation de modules de jeux au Parc de l'avenue des Cormiers, dans le secteur Sainte-Gertrude

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. Adoption de second projet de règlement

- 4.1 Le second projet de règlement numéro 1790 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour y remplacer les grilles de spécifications dans certaines zones situées dans les secteurs Gentilly, Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval, Saint-Grégoire et Sainte-Gertrude »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'apporter des correctifs et précisions dans le règlement de zonage suite à la refonte de celui-ci.

5. Demandes de dérogations mineures

- 5.1 Lot 6 595 475 du cadastre du Québec – En bordure de la rue Désormeaux

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement du lot 6 595 475 du cadastre du Québec pour créer le lot 6 658 128 du même cadastre, pour avoir une profondeur minimale d'environ 25 mètres au lieu de 30 mètres.

- 5.2 Lot 3 539 469 du cadastre du Québec – 355, chemin des Milans

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal déjà érigé sur le lot 3 539 469 du cadastre du Québec pour avoir une marge avant minimale entre 13,15 et 14,3 mètres au lieu de 15 mètres, la construction d'une galerie pour avoir un empiètement dans la marge avant entre 2,7 et 3,85 mètres au lieu de 2 mètres et l'ajout d'un escalier ouvert donnant accès au rez-de-chaussée pour avoir un empiètement dans la marge avant entre 3,3 et 4,45 mètres au lieu de 2 mètres.

- 5.3 Lot 2 942 440 du cadastre du Québec – 1115, avenue Godefroy

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser sur le lot 2 942 440 du cadastre du Québec, en regard du bâtiment principal déjà érigé, une marge latérale droite (côté sud-est) de 2,5 mètres au lieu de 3 mètres et, en regard du bâtiment accessoire (remise) déjà érigé, une marge arrière minimale de 0,5 mètre au lieu de 1 mètre.

5.4 Lot 6 622 868 du cadastre du Québec – Futurs 59 à 61¾, avenue Clément-Vincent

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur chacun des lots 6 622 868 et 6 622 869 du cadastre du Québec, la construction d'une habitation trifamiliale ayant une superficie minimale de 643,7 mètres carrés au lieu de 1160 mètres carrés.

6. Nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme

Objectif : Nommer messieurs Normand Mailhot, Yvon Deshaies et Nicolas Tessier pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2027.

C) DIRECTION GÉNÉRALE

7. Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale – Renouvellement de la convention d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Bécancour et l'Office municipal d'habitation de Bécancour

Objectif : Autoriser le renouvellement de l'entente jusqu'au 31 décembre 2026 et réitérer l'engagement de la Ville à participer, jusqu'à concurrence de 10 %, au déficit d'exploitation des ensembles d'habitation.

8. Autorisation de paiement

8.1 Office municipal d'habitation de Bécancour – Quote-part 2025

Objectif : Autoriser le paiement de 34 033,50 \$, représentant 50 % de la quote-part annuelle de la Ville pour l'année 2025.

9. Entente avec Nature-Avenir

10. Entente de collaboration entre VD Residences Limited Partnership (Villa Domaine St-Grégoire) et la Ville de Bécancour

Objectif : Entériner l'entente de collaboration autorisant l'utilisation du Centre culturel Larochelle comme lieu de refuge en cas d'évacuation des résidents de la Villa.

D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

11. Adoption de règlements

11.1 Règlement numéro 1793 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour la fourniture de services professionnels pour les études géotechniques et le contrôle de la qualité des matériaux sur les divers chantiers de construction pour les années 2025 à 2027 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et le contrôle de la qualité des matériaux sur les divers chantiers de construction qui seront nécessaires aux cours des années 2025 à 2027. La durée de l'emprunt est de 3 ans.

11.2 Règlement numéro 1794 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour des travaux d'entretien à l'hôtel de ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer des travaux d'entretien à l'hôtel de ville. La durée de l'emprunt est de 5 ans.

11.3 Règlement numéro 1795 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1696 créant une réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration des eaux usées et la disposition des boues, et ce, afin d'augmenter le montant maximal projeté de cette réserve financière »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le montant maximal projeté de la réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration des eaux usées et la disposition des boues à 1 500 000 \$ au lieu de 1 000 000 \$ et de modifier le montant du financement de cette réserve, à même la compensation annuelle pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées, à 250 000 \$ au lieu de 100 000 \$.

- 11.4 Règlement numéro 1796 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation des bassins de rétention des eaux pluviales »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de créer une réserve financière d'un maximum de 300 000 \$ pour le financement des dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation des bassins de rétention des eaux pluviales.

- 11.5 Règlement numéro 1797 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées aux frais juridiques »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de créer une réserve financière de 200 000 \$ pour le financement des dépenses liées aux frais juridiques.

12. Avis de motion et dépôt de projets de règlement

- 12.1 Règlement numéro 1792 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour le remplacement de ponceaux dans les secteurs Saint-Grégoire et Gentilly »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Héon, dans le secteur Saint-Grégoire, et d'un ponceau sur le chemin des Bouvreuils, dans le secteur Gentilly. La durée de l'emprunt est de 20 ans.

- 12.2 Règlement numéro 1798 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 190 000 \$ pour des travaux de réfection de rues en 2025 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réfection de rues qui seront réalisés au cours de l'année 2025. La durée de l'emprunt est de 20 ans.

- 12.3 Règlement numéro 1799 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour des travaux de construction d'un trottoir sur l'avenue des Capucines, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de construction d'un trottoir qui seront réalisés sur l'avenue des Capucines, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 20 ans.

- 12.4 Règlement numéro 1801 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de correction de l'émissaire pluvial situé sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de correction de l'émissaire pluvial situé sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 10 ans.

- 12.5 Règlement numéro 1802 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 540 000 \$ pour le remplacement et l'installation de glissières de sécurité dans divers secteurs de la Ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de remplacement et d'installation de glissières de sécurité dans les secteurs Gentilly, Bécancour, Saint-Grégoire et Sainte-Geztrude. La durée de l'emprunt est de 20 ans.

- 12.6 Règlement numéro 1803 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux d'inspection et de réparation du système de protection cathodique dans divers secteurs de la Ville pour les années 2025 à 2027 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux d'inspection et de réparation du système de protection cathodique qui seront réalisés dans divers secteurs de la Ville pour les années 2025 à 2027. La durée de l'emprunt est de 15 ans.

- 12.7 Règlement numéro 1804 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 300 000 \$ pour l'ajout de conduites de refoulement domestiques et des travaux de réfection de regards à la station de l'ouest, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval »

Objectif : Ce règlement a pour but de financer les travaux pour l'ajout de conduites de refoulement domestiques et de réfection de regards à la station de l'ouest, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 25 ans.

13. Autorisations de paiement

- 13.1 Franchise d'assurance – Dossier MUN14152

- 13.2 Franchises d'assurance – Dossier MUN14771

14. Octroi de contrat

14.1 Contrat de licence et d'abonnement – Edilexpert

Objectif : Accorder le contrat à Edilex inc., pour le prix de 28 203,40 \$, taxes incluses.

15. Mandat notaire

15.1 Acquisition de servitudes d'égout domestique sur une partie du lot 5 805 256 et sur des parties du lot 6 604 706 du cadastre du Québec, propriété de Les Placements P.F. inc. (Développement domiciliaire de l'avenue des Lotus)

16. Vente pour défaut de paiement des taxes

16.1 Ordonner à la greffière de vendre les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées en tout ou en partie depuis 2022

16.2 Autoriser la trésorière à acquérir les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées en tout ou en partie depuis 2022

E) FINANCES ET TRÉSORERIE

17. Approbation des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer :

- au montant de 2 897 011,10 \$
- au montant de 524 997,80 \$

18. Rectificatifs budgétaires – Décembre 2024 – Modification de la résolution numéro 24-661

19. Non-refinancement des règlements d'emprunt numéros 1107, 1110, 1111, 1203, 1244 et 1277

F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

20. Autorisations de paiement – Décomptes progressifs

20.1 Décompte progressif numéro 1 – Remplacement d'un dégrilleur à la Centrale de traitement d'eau

Objectif : Autoriser le paiement de 511 986,47 \$ à Filtrum inc.

20.2 Décompte progressif numéro 3 – Prolongement des services municipaux sur la rue des Immortelles, l'avenue des Alysses et le futur boulevard Pierre-Fournelle, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval (Plateau Laval)

Objectif : Autoriser le paiement de 19 852,55 \$ à Entreprises G.N.P. inc.

20.3 Décompte progressif numéro 7 – Réfection de l'aréna Roland-Rheault situé dans le secteur Bécancour

Objectif : Autoriser le paiement de 49 164,63 \$ à Construction G. Therrien (2010) inc.

20.4 Décompte progressif – Entretien du réseau d'éclairage public

Objectif : Autoriser le paiement de 45 530,10 \$ à Lemteck inc.

21. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

21.1 Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude d'optimisation du traitement des eaux usées de la station de l'ouest (Mares noires)

Objectif : Accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Les Services EXP inc, pour le prix de 181 591,52 \$, taxes incluses.

- 21.2 Services professionnels d'analyse de l'eau potable, des eaux usées et des eaux industrielles par un laboratoire accrédité par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Objectif : Accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Eurofins Essais environnementaux Canada inc., pour le prix de 66 014,51 \$, taxes incluses.*
- 21.3 Services professionnels d'ingénierie pour la modélisation, le balancement et des simulations sur le modèle hydraulique du réseau d'aqueduc de la Ville de Bécancour
- Objectif : Accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Tétra Tech QI inc., pour le prix de 143 155,37 \$, taxes incluses.*
- 21.4 Fourniture d'hypochlorite de sodium en vrac liquide et en contenant de 20 litres pour l'année 2025
- Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Javel Bois-Francs inc., pour le prix de 65 800 \$, taxes incluses.*
- 21.5 Fourniture et livraison d'arbres, d'arbustes et de vivaces pour la saison 2025
- Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 2321-2392 Québec inc. (Pépinère Y. Yvon Auclair et fils), pour le prix de 20 597,77 \$, taxes incluses.*
- 21.6 Fourniture et livraison de fleurs annuelles et de jardinières pour la saison 2025
- Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Jardins Marie-Victorin (2002) inc., pour le prix de 29 546,86 \$, taxes incluses.*
- 21.7 Contrôle biologique sélectif des mouches noires pour l'année 2025, avec possibilité de renouvellement pour les années 2026 et 2027

22. Entente relative au partage des coûts des ouvrages mitoyens

- 22.1 Madame Valérie Cayouette, pour un ouvrage mitoyen sur le lot 6 376 958 du cadastre du Québec, propriété de la Ville, et sur le lot 6 376 915 du cadastre du Québec, propriété de madame Cayouette

G) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

23. Autorisations de paiement – Décomptes progressifs

- 23.1 Décompte progressif final numéro 2 – Fourniture, aménagement et installation de modules de jeux au Parc de l'avenue des Cormiers, dans le secteur Sainte-Gertrude
- Objectif : Autoriser le paiement de 9 173,67 \$ à Atelier Go-Élan inc.*
- 23.2 Décompte progressif final numéro 2 – Fourniture, aménagement et installation d'un module de jeux pour le Parc de la rue Thibault, dans le secteur Bécancour
- Objectif : Autoriser le paiement de 5 950 \$ à Atelier Go-Élan inc.*

24. Protocole d'entente pour la diffusion des œuvres d'art publique de l'artiste Joanie Pépin

25. Entente relative à la résiliation du contrat pour l'entretien de la patinoire dôme de Saint-Grégoire pour la saison hivernale 2024-2025

26. Octroi de contrat

- 26.1 Entretien de la patinoire couverte de Saint-Grégoire (dôme) pour la saison hivernale 2024-2025
- Objectif : Accorder le contrat à Les Loisirs St-Grégoire inc., pour le prix de 2 900 \$.*

H) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

27. Bail de location de locaux au Couvent de Saint-Grégoire par Groupe Conseils MCG

28. Fourniture de produits d'entretien et hygiéniques

I) GESTION DES TALENTS

29. Confirmation d'embauches

29.1 Employés embauchés par le directeur général conformément à l'article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire

30. Grille salariale des postes étudiants pour l'année 2025

31. Mandat procureur

31.1 Mandater M^e Kathleen Rouillard, avocate chez Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville

J) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

32. Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2025 (10 au 14 février 2025)

K) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

33. Octroi de contrat

33.1 Service d'accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie de développement commercial

Objectif : Accorder le contrat à monsieur Guy Drouin, moyennant des honoraires de 12 650 \$, plus taxes.

34. DIVERS

35. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

37. LEVÉE DE LA SÉANCE